DU MAGAZINE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

BUDGET DU DÉPARTEMENT 2025

DATA+

Plus de 1 milliard d'euros en faveur des solidarités

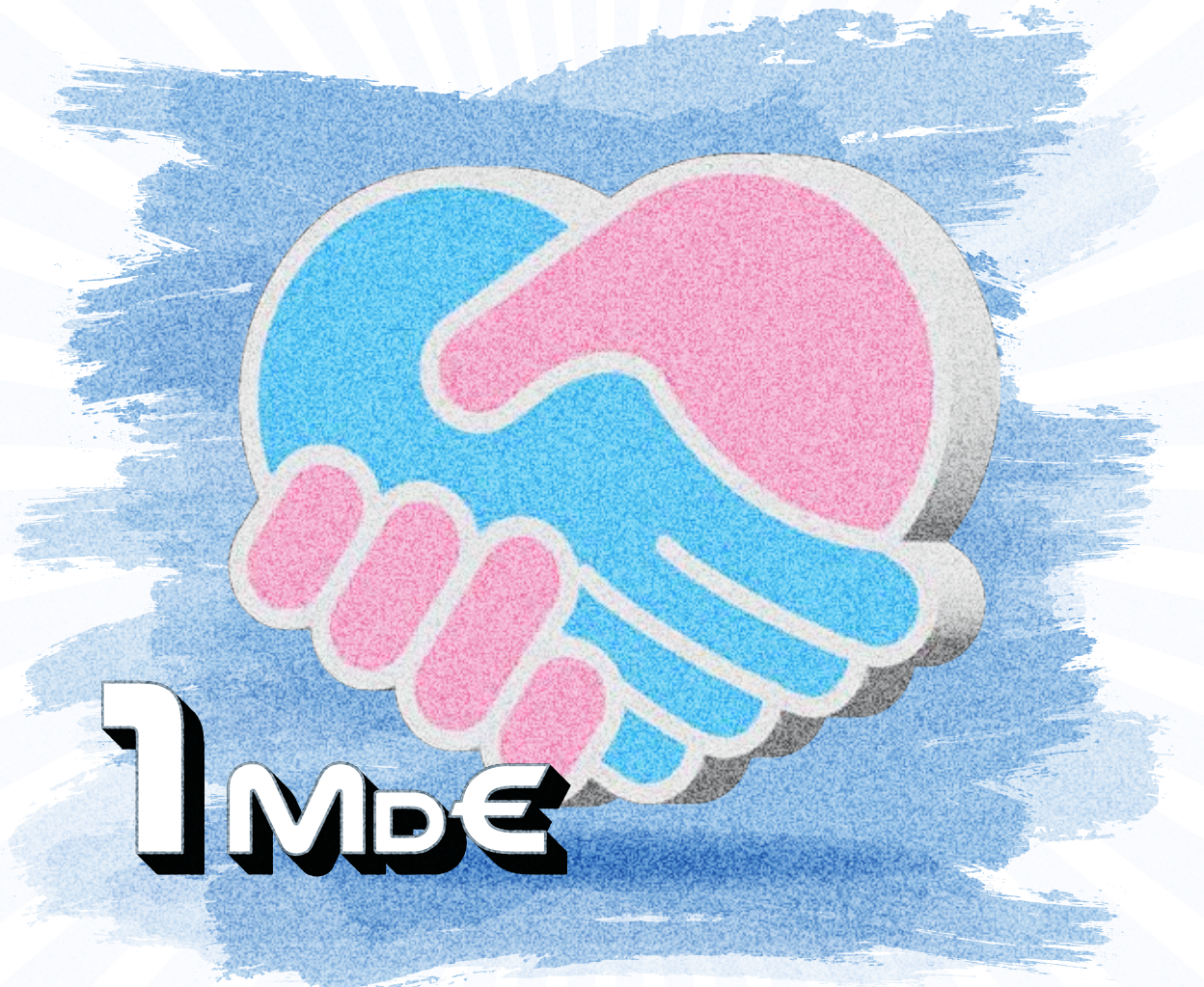

ROKOVOKO

LE + est un supplément de HDS
57 rue des Longues-Raies 92731 Nanterre cedex - hds@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication: Georges Siffredi **Directeur de la communication :** Muriel Hoyaux
Rédacteur en chef : Rafaël Mathieu **Rédaction :** Nicolas Gomont et Pauline Vinatier **Photo / Responsable :** Jean-Philippe Ancel
Iconographie : Céline Massoulier **Conception graphique et mise en page** : Polpo Agency **Couverture :** CD92/Polpo Agency avec IA
Impression : Maury 45330 Malesherbes

LE + est imprimé sur papier 100 % recyclé.

CD92/Julia Brechler

GEORGES SIFFREDI
Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le budget du Département a été adopté le 11 avril dernier. Il a été bâti dans un contexte particulièrement contraint et incertain.

Depuis trois ans, nous faisons en effet face à un « effet ciseaux » budgétaire particulièrement inquiétant. La baisse drastique de nos recettes, notamment des droits de mutation à titre onéreux, se conjugue à une hausse constante et massive de nos dépenses : celles dédiées aux solidarités, qui avaient déjà connu un bond de 100 millions d'euros depuis 2022, devraient encore augmenter de 36 millions d'euros cette année.

L'« effet ciseaux » se poursuit donc. Pire encore, il en train de se transformer en véritable « effet sécateur » en 2025, puisque 40 millions de recettes départementales supplémentaires seront ponctionnés par l'État. Avec le gel de la dynamique de TVA - une ressource qui nous a pourtant été attribuée pour compenser la suppression de notre dernier levier fiscal - et la création d'un nouveau mécanisme de prélèvement direct sur nos recettes, c'est un nouveau coup dur que doit affronter notre Département, qui doit déjà supporter les scandaleuses sous-compensations, par l'État et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, de ses dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité, qui devraient représenter un reste à charge de plus de 200 millions d'euros cette année.

40 MILLIONS D'EUROS DE RECETTES PONCTIONNÉS

Ainsi, malgré les mesures que nous prenons pour bénéficier de nouvelles recettes et pour réaliser des économies - de l'ordre de 33 millions d'euros dans notre budget pour 2025 -, les ponctions et le désengagement de l'État asphyxient toujours davantage notre capacité à agir.

Face à cette situation difficile, il nous faut donc assurément garder le cap de la bonne gestion qui a toujours prévalu à la tête de notre Département. Nous allons continuer à optimiser nos dépenses tout en garantissant la qualité des services rendus aux habitants, notamment les plus fragiles, depuis la petite enfance et la jeunesse jusqu'au grand âge.

Mais cette bonne gestion ne sera pas suffisante alors que nous devons supporter une part toujours plus importante dans le redressement des finances publiques, dont la dégradation n'est pourtant pas le fait des collectivités territoriales.

Face à cette logique court-termiste adoptée par les gouvernements successifs qui, année après année, rabotent nos recettes ou contraignent nos dépenses volontaires – quand ils ne font pas les deux à la fois –, il est plus que jamais temps de réinterroger l'organisation des pouvoirs publics français, afin de laisser toute leur place et toute leur liberté aux Départements.

Car notre action montre, au quotidien, le rôle essentiel de l'échelon départemental dans notre pays. C'est notamment le sens de nos investissements, qui atteindront 550 millions cette année encore, afin d'assurer l'attractivité, la cohésion et le développement harmonieux et durable de notre territoire. Ainsi, malgré des marges de manœuvre toujours plus réduites, nous gardons le cap et tenons les engagements que nous avons pris pour la qualité de vie de tous les Alto-Séquanais. ◆

CD92/Olivier Ravoire

Plus de

352 M€

seront dédiés aux allocations individuelles (RSA, APA, PCH), soit plus du tiers du budget des solidarités.

RENFORCER L'ACTION ET LA COHÉSION SOCIALES

Avec plus d'un milliard d'euros consacrés aux solidarités, le Département s'engage à maintenir la qualité des services publics répondant aux besoins des plus vulnérables des Alto-Séquanais.

Chef de file de l'action sociale, la Département, malgré les contraintes, continue de soutenir et d'accompagner les Alto-Séquanais à tous les âges de la vie, et notamment les plus fragiles, pour lesquels un montant sans précédent est mobilisé en 2025. En hausse pour la sixième fois consécutive, l'enveloppe allouée, plus de 1 Md€, est à la hauteur d'enjeux grandissants : allongement de la durée de vie, lutte contre la précarité, revalorisation du revenu de solidarité active (RSA) ou des prestations pour l'autonomie et le handicap (APA, PCH)... Dans le cadre de sa stratégie pour une solidarité de proximité, le Département entend resserrer le maillage de ses services sociaux et médico-sociaux afin de garantir aux Alto-Séquanais la présence d'un pôle social (regroupant l'ensemble de son offre de solidarités) ou d'une antenne de proximité à moins de vingt minutes de son domicile. En 2025, 13,6 M€ seront investis pour la réalisation de travaux dans les bâtiments médico-sociaux. Cette enveloppe est également complétée de crédits qui permettront la poursuite des travaux de la Maison de l'Avenir à Nanterre pour 3,9 M€ ainsi que des pôles sociaux de Clichy, d'Antony, de Bagneux, d'Issy-les-Moulineaux ou encore de Nanterre.

↑ **Le pôle social d'Antony offre un accompagnement global aux habitants et s'inscrit dans la modernisation des services sociaux de proximité.**

HANDICAP : S'ENGAGER POUR **UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE**

La collectivité encourage le maintien à domicile, tout en développant des solutions d'hébergement répondant aux aspirations des personnes handicapées les plus fragiles.

La prise en charge des personnes handicapées dans les établissements spécialisés sera financée à hauteur de 128 M€ en 2025. Ces dépenses concernent l'accueil des personnes en situation de handicap en établissements pour 126,6 M€, ainsi que le financement de deux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et de deux plateformes de diagnostic de l'autisme, pour 1,4 M€. 100,7 M€ sont également prévus pour faciliter le quotidien de ceux qui, malgré la perte d'autonomie, désirent rester chez eux : Prestation de compensation du handicap (66 M€), services d'accompagnement à domicile (10,1 M€), allocation compensatrice pour tierce personne (8 M€), aides ménagères à domicile... Enfin, le Département soutient les associations œuvrant auprès des personnes handicapées et de leur famille.

© Adobe Stock

229 M€

de crédits sont consacrés à l'accompagnement des personnes handicapées.

ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE

Privilégié par les seniors et leurs familles, le maintien à domicile des seniors est la priorité du Département.

Avec plus de 167 M€ en 2025 (+ 8,0 %), l'accompagnement des personnes âgées poursuit les objectifs de la Stratégie départementale pour le « bien-vieillir » dans les Hauts-de-Seine : prévention et repérage précoce des fragilités et priorité au maintien à domicile (83,7 M€ contre 73,5 M€ en 2024), et comprend, notamment, l'Allocation personnalisée d'autonomie, le financement des actions développées par l'agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines-Hauts-de-Seine pour 6,2 M€, le financement de la carte Améthyste ou encore la prise en charge, sous conditions de ressources, des aides ménagères... Le séjour en établissements spécialisés mobilisera, pour sa part, 83,1 M€. Expérimentée en 2024 et inédite en France, la plateforme numérique de services de l'autonomie (PNSA) - « Mon espace autonomie » - centralise tous les dispositifs de cette approche à la fois globale et personnalisée, avec un référent unique simplifiant les démarches.

4,1 M€

investis pour la rénovation des Ehpad et résidences autonomie.

© Adobe Stock

UN DÉPARTEMENT **VOLONTARISTE SUR L'AUTONOMIE**

Au quotidien, plus de 260 000 Alto-Séquanais prennent soin de proches en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap : ces hommes et femmes sont appelés des « aidants ». L'enjeu pour le Département est de prévenir l'épuisement de ce chaînon essentiel de l'autonomie et du maintien à domicile. À Boulogne, la Maison du Répit disposera, d'ici 2027, de quarante places dédiées aux courts séjours des publics fragiles et de tous âges. Sur le volet social et médico-social, des professionnels prendront le relais des aidants et des familles, qui bénéficieront ainsi d'un répit jusqu'à trente jours par an. Ceux-ci pourront même être accueillis sur place, s'ils le désirent, en chambre ou en studio. Ce projet issu d'un travail partenarial est soutenu à double titre par le Département, à raison d'un million d'euros via le Fonds de solidarité interdépartemental (FS2i), et par un bail emphytéotiquemettant à disposition un terrain bâti lui appartenant.

DU « SUR-MESURE » POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Avec la Maison de l'Avenir à Nanterre, la Mecs de Rueil et l'IME de Villeneuve-la-Garenne, le Département poursuit le déploiement de structures adaptées aux parcours et aux besoins des jeunes qui lui sont confiés.

CD92/Olivier Ravoire

Plus de **243 M€** dédiés à la protection de l'enfance.

S'ils ont en commun un début de vie difficile, les 6 000 Alto-Séquanais placés sous la protection de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont autant de parcours, de personnalités et d'aspirations qui doivent trouver leur structure d'accueil adaptée, pour leur garantir des chances de réussite analogues à celles des autres enfants. Conçue dans un esprit d'innovation, la Maison de l'Avenir, dont la préfiguration a ouvert en septembre 2024, offrira à soixante-dix adolescents, répartis entre internat et accueil de jour, un environnement éducatif, social et médico-psychologique d'excellence. En 2025, le Département va continuer d'investir dans ce projet prévu pour 2026, à Nanterre.

La création d'une offre élargie et mieux adaptée d'établissements de protection de l'enfance est en effet une priorité du Département qui développe deux autres projets importants : une Maison d'enfants à caractère social (Mecs) permettra, à Rueil-Malmaison de réunir les fratries, et un Institut médico-éducatif (IME) à Villeneuve-la-Garenne pour l'accueil des enfants souffrant d'un trouble du spectre autistique qui accueillera des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. ◆

↑ **Georges Siffredi et le pédopsychiatre Marcel Rufo sur le site de préfiguration de la Maison de l'Avenir.**

INNOVER POUR MIEUX PROTÉGER

Le Département consacre 201 M€ cette année à l'hébergement des jeunes de moins de 21 ans avec l'ambition de favoriser les hébergements hybrides et pluridisciplinaires, que ce soit au sein d'établissements départementaux et associatifs habilités (121 M€) ou en placement familial, pour lequel 38 M€ sont alloués. S'ajoutent plus de 6,1 M€ dévolus à l'accueil en centres maternels associatifs pour les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans. Au-delà de ces dépenses d'hébergement, les aides et prises en charge à domicile des enfants (36,3 M€) seront principalement orientées vers l'aide éducative et l'accueil de jour.

© Adobe Stock

32 M€

consacrés à la petite enfance en 2025

FACILITER LA VIE DES JEUNES PARENTS

En 2025, le Département continue d'intervenir dans la petite enfance, directement ou au travers des villes, en soutenant les modes de garde et la Protection maternelle et infantile.

Cette politique volontariste a pour objectif de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle passe, tout d'abord, par le financement des crèches municipales à hauteur de 19 M€ dans le cadre des contrats de développement Département/villes. En complément, les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), associatifs et publics, ainsi que les établissements privés accueillant des enfants porteurs d'un handicap, bénéficient d'un soutien supérieur à 7 M€ en 2025. Dotée de 3,6 M€, l'allocation BéBéDOM aide les parents d'un enfant de moins de trois ans recourant à la garde à domicile ou à une assistante maternelle agréée. Une enveloppe de 2,1 M€ est également dédiée au financement de la Protection maternelle et infantile, qui remplit des missions de santé à destination de la mère et de l'enfant de moins de six ans (accueil, écoute, vaccination, dépistage, suivi médical...), bilans de santé en école maternelle, lutte contre les troubles de l'acquisition du langage...

INNOVER POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

Le Département, signataire fin 2024 d'une convention avec France Travail, mobilise de nombreuses actions pour préparer les allocataires du RSA à réintégrer le marché du travail.

Grâce à l'accompagnement assuré pour favoriser le retour à l'emploi et malgré le contexte économique, le nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) connaît une baisse continue depuis 2022 dans les Hauts-de-Seine. Le Département est chargé du versement de cette allocation destinée aux bas revenus et devrait lui consacrer 195 M€ en 2025. La sortie du dispositif est l'objectif de tous ses bénéficiaires, liés depuis janvier à France Travail par un « contrat d'engagement » prévoyant un minimum requis d'activité. Imbriqué dans cette réforme, le nouveau Programme départemental d'insertion (PDI 2024-2026) fait d'eux les acteurs de leur réussite, en leur proposant trois parcours personnalisés et adaptés à leur niveau d'employabilité. La remobilisation et la levée des freins à l'emploi (problème de santé, garde d'enfants…) est un prérequis pour certains, quand d'autres nécessitent une montée

en compétences ou une reconversion vers un métier porteur. Un troisième parcours permet à ses bénéficiaires de gagner en expérience, le facteur le plus déterminant dans le choix d'un recruteur, par l'intermédiaire d'emplois dits « de transition » à travers la clause sociale d'insertion dans les marchés publics notamment. Leur prise en charge est assurée par les Espaces insertion (2,3 M€) et l'opérateur commun des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ActivitY' (3,5 M€), dont les actions s'étendent de l'aide à la mobilité et à la garde d'enfants à des sessions de découverte des métiers en passant par des formations qualifiantes.

DIVERSIFIER L'OFFRE **DE LOGEMENTS**

En partenariat avec les bailleurs sociaux, le Département s'emploie à développer une offre de logements accessibles à tous.

En 2025, le Département apportera 244 M€ de garanties financières aux bailleurs sociaux, dont 166 M€ au seul bailleur Hauts-de-Seine Habitat pour l'essor du parc social sur le territoire. Pour rappel, le Département avait acquis, en 2022, 70 M€ de titres participatifs émis par l'office en vue de produire 10 000 nouveaux logements dans les dix ans. À cela vont s'ajouter 6,7 M€, tous bailleurs confondus, en faveur du développement de nouveaux logements (dont 1,5 M€ pour le logement étudiant) ainsi que 11,7 M€ pour l'amélioration du parc des bailleurs sociaux Hauts-de-Seine Habitat et Hauts-de-Bièvre Habitat.

244 M€

de garanties financières permettront en 2025 d'accompagner l'essor de l'offre de logements sociaux.

DES AIDES À L'AMÉLIORATION **DE L'HABITAT PRIVÉ**

Le nouveau dispositif départemental en faveur de l'amélioration de l'habitat privé est entré en vigueur en 2023. Il vise à accompagner les ménages modestes, les classes moyennes et les familles, pour améliorer les performances énergétiques de leurs logements, à promouvoir le maintien à domicile et à lutter contre l'habitat indigne. Un montant de 0,8 M€ sera consacré à cette politique cette année.

LUTTER CONTRE **LES DÉSÉQUILIBRES TERRITORIAUX**

Avec Quartier d'Avenir Hauts-de-Seine, le Département poursuit en 2025 son action pour améliorer les conditions de vie des Alto-Séquanais.

Lancé il y a quatre ans, Quartier d'Avenir Hauts-de-Seine concerne aussi bien les quartiers prioritaires de la politique de la ville (labellisés « Engagements quartiers 2030 ») éligibles au Nouveau Programme national de renouvellement urbain dit « NPRU » porté par l'État, que ceux, en dehors de ce périmètre, qui présentent des dysfonctionnements socio-urbains importants. Les interventions visent la diversification des logements et le rééquilibrage du parc social, portent sur la réhabilitation énergétique, l'introduction ou la remise à niveau d'équipements publics, et encouragent le développement du tissu commercial… À ce jour, onze protocoles ont été conclus, dont quatre en 2024, portant le montant total de l'engagement à 101 M€ sur une enveloppe pluriannuelle votée de 150 M€ auxquels vont s'ajouter 10,5 M€ cette année. Les récents protocoles concernent la commune de Colombes (16,5 M€ en faveur du quartier du Petit-Colombes), de Suresnes (7,6 M€ pour le quartier de la Cité-jardin) ou encore Villeneuve-la-Garenne (4,4 M€ en faveur du secteur du centre-ville). En parallèle de ces interventions, le Département va soutenir en 2025 à hauteur de 5,7 M€ les communes et associations œuvrant pour l'insertion et la réussite éducative dans les quartiers prioritaires ainsi que les actions mises en œuvre par l'Institut des Hauts-de-Seine.

↑ Le projet Barbusse à Malakoff. Perspective de la place Léo-Figuères.

101 M€

engagés sur l'enveloppe pluriannuelle de 150 M€ dédiée au programme départemental Quartier d'Avenir.

© Gautier & Conquet

EN SOUTIEN **DES COMMUNES**

Le dispositif de contractualisation Département-Villes réunit les différentes subventions départementales destinées aux communes et permet d'accompagner des projets dans des domaines variés, tout en valorisant les opérations exemplaires en matière environnementale. En 2025, le Département continuera de soutenir les communes de son territoire - 67 M€ rien qu'en investissement et 26 M€ en fonctionnement - au travers de ces contrats de développement. Cette année marquera le renouvellement de 24 contrats pour la période 2025-2027.

PRÉVENTION **DE LA DÉLINQUANCE**

Le Département poursuit en 2025 l'accompagnement des communes dans leurs projets en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation autour de six grandes thématiques : laïcité et valeurs républicaines, prévention de l'exclusion, égalité femmes/hommes, lutte contre les violences faites aux femmes, devoir de mémoire, prévention des comportements à risque, gouvernance et conduite de diagnostics.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BÂTIMENTS SCOLAIRES

Alliant hautes exigences énergétiques et confort d'usage, six collèges sont en travaux en 2025 dans les Hauts-de-Seine, pour répondre aux évolutions démographiques et urbaines.

© Archi Graphi - Atelier B2A

À Malakoff, le collège Charlotte-Delbo accueillera à partir de la rentrée 2025/2026 jusqu'à 600 élèves, contre 440 pour Henri-Wallon qu'il remplace sur un nouveau site. Les bâtiments, labellisés E + C-, s'inscrivent dans la stratégie bas carbone du Département, qui dispose, depuis 2020, de son propre référentiel de qualité environnementale des bâtiments (QEB). Objectif : réduire de 40 % l'empreinte de ses projets immobiliers, dans le neuf ou dans l'ancien grâce à des réhabilitations d'ampleur et à l'amélioration des systèmes énergétiques. D'une portée très large, le référentiel traite à la fois des enjeux de sobriété énergétique, d'impact carbone sur le cycle de vie du bâtiment, d'insertion dans l'environnement et encourage une approche bioclimatique, alliant performance énergétique, confort et santé. Suivant ces mêmes exigences, trois autres collèges sont en cours de construction ou de reconstruction, pour la plupart labellisé E+ C –, certains étant même mieux-disants sur le volet du recours aux matériaux biosourcés. Il s'agit de Claude-Nicolas-Ledoux au Plessis-Robinson, de Gustave-Eiffel à Châtenay-Malabry, du nouveau collège d'Asnières sur l'ancien site de la Sorbonne-Nouvelle tandis que deux chantiers débutent à Gennevilliers (voir l'encadré) et Bagneux. Sur ce dernier site, le temps des travaux, les collégiens de Joliot-Curie sont accueillis dans un collège provisoire réutilisable, une première en France.

127 M€

seront consacrés en 2025 aux travaux de construction et de réhabilitation de collèges. Au total, le poste « éducation » représente, avec 145 M€, 26 % de l'investissement.

Le collège modulaire Joliot-Curie, à Bagneux.

LE RETOUR **À LA PRODUCTION SUR PLACE**

En charge de la restauration dans les collèges publics, le Département étend la production de repas sur place pour garantir toujours plus de qualité dans les assiettes et lutter contre le gaspillage, visant à horizon 2026 un objectif de 25 établissements ainsi équipés (contre 19 aujourd'hui). Quel que soit le mode de production retenu, les cahiers des charges insistent sur les produits biologiques, de qualité et durables.

UN 4e COLLÈGE **À GENNEVILLIERS**

L'année 2025 sera marquée par le début des travaux du quatrième collège de Gennevilliers. Nommé Jacques-Brunhes, ce nouvel établissement accueillera 600 élèves à compter de la rentrée 2027. La construction respectant le référentiel d'écoconstruction répond à un enjeu majeur, les trois autres collèges de la ville étant saturés.

CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DE LA JEUNESSE

CD92/Olivier Ravoire

Le Département met en place une politique jeunesse pour les jeunes de 11 à 25 ans, visant à favoriser le bien-être, l'autonomie personnelle et professionnelle, la citoyenneté et l'engagement.

Pour atteindre ces objectifs, le Département propose de nombreuses actions et dispositifs couvrant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, les loisirs sportifs et culturels, la mobilité internationale et le soutien à l'initiative des jeunes. En 2025, 52,1 M€ seront consacrés en fonctionnement à cette stratégie. Ainsi, en matière de solidarités, 33,2 M€ sont prévus pour réduire les inégalités entre les jeunes Alto-Séquanais,

↓ Lancement du premier atelier Curious Lab' Jeunesse et Citoyenneté à l'Île Saint-Germain en décembre dernier.

52 M€

prévus en 2025 pour des actions en direction de la jeunesse, dont 33,4 M€ pour réduire les inégalités entre les jeunes Alto-Séquanais.

en finançant notamment les clubs de prévention, les aides éducatives à domicile, les Foyers de Jeunes Travailleurs ou encore le programme Jeunes de l'Institut des Hauts-de-Seine (Forums Giga la Vie, campagne Toutes Culottées, etc.). En matière d'éducation, de culture et de citoyenneté, 12 M€ sont prévus pour l'environnement numérique des collèges et les innovations et ateliers pédagogiques. En 2024-2025, les classes participantes à Ô Lab citoyen et aux Rencontre de l'Éloquence, par exemple, sont invitées à s'exprimer sur le thème « Oser le courage », et des ateliers « jeunesse et citoyenneté » ont été lancés pour sensibiliser les jeunes à l'importance de leur engagement dans la vie locale. Le Département soutient aussi les initiatives en matière de bien-être, d'amélioration du climat scolaire, de persévérance, de citoyenneté (appel à projet Ermes), appuyées par ses 86 médiateurs éducatifs dans les collèges, et s'est saisi de dispositifs comme le service national universel, le service civique, le BAFA/BAFD et le programme Erasmus+.

La politique jeunesse concerne enfin les actions sportives (3,4 M€ sont prévus pour le financement de centres de formation sportive ou encore le dispositif Vacan'Sports), les subventions aux communes, la politique de la ville et, bien sûr, le Pass+ (3,7 M€) un dispositif spécifique au Département qui favorise l'accès au sport et à la culture des collégiens domiciliés ou scolarisés sur le territoire.

LE PASS +, UN PRÉCIEUX SÉSAME POUR LES JEUNES

Près de 3,7 M€ sont prévus en 2025 pour ce dispositif départemental destiné aux collégiens et aux jeunes de 11 à 16 ans. Via un compte dédié et une carte à puce, il leur permet d'accéder à une aide financière de 80 € (100 € pour les boursiers) pour la pratique d'activités sportives et culturelles, valable auprès de 3 000 organismes, ainsi qu'à des bons plans. Les collégiens ont aussi accès à un service gratuit de soutien scolaire en ligne et s'inscrivent depuis leur compte Pass + au service de restauration. Sous conditions de ressources, le Pass + permet aussi de bénéficier d'un ordinateur portable ainsi que d'une aide pour l'abonnement à la carte de transports Imagine R.

LES HAUTS-DE-SEINE **EN VERT ET EN BLEU**

La Stratégie nature départementale vise à mettre chaque Alto-Séquanais à 15 minutes d'un espace de nature. Des espaces de nature qui gagnent du terrain en 2025 dans les parcs et en bord de Seine.

→ Le parc des Berges de Seine à Courbevoie.

À Châtenay-Malabry, le Département a fait l'acquisition des 8,3 hectares du parc de la Roseraie, et prévoit, après des travaux d'aménagement et de sécurisation, une ouverture au public dès cet été. Né en 2006 et agrandi de deux hectares en 2023 à la faveur du réaménagement des anciennes Papeteries de Nanterre, le parc départemental du Chemin-de-l'Île s'apprête à gagner deux nouveaux hectares, ce qui portera sa superficie à 18,5 hectares. Cette année verra aussi le début de l'aménagement d'un jardin de 2,1 hectares sur l'Île Seguin, à Boulogne-Billancourt, qui permettra la renaturation du site, face à La Seine Musicale. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2030, avec une première tranche livrée dès l'an prochain. Enfin, le Département veut développer, dans le cadre de son Agenda 2030, un « grand parc des berges de Seine », ce fleuve qui façonne le territoire. L'objectif est d'avoir aménagé d'ici à 2030 plus de 8 kilomètres de berges supplémentaires, en plus des 15,75 km existants, ouverts à tous les usages : se promener à pied ou à vélo, contempler le paysage, pratiquer des activités sportives ou pique-niquer. Plusieurs projets sont en phase d'études opérationnelles : à Asnières-sur-Seine, entre les ponts d'Asnières et de Clichy et à Courbevoie, entre le pont de Courbevoie et le parc de Bécon, à Gennevilliers, au niveau de l'estacade des Mariniers, à Boulogne, au niveau de la pointe aval de l'Île Seguin ou encore à Suresnes et Puteaux, le long des quais, projet qui promet de mettre en valeur l'écluse de Suresnes.

4,9 M€

sont prévus pour la poursuite de l'aménagement des berges de Seine

CD92/Willy Labre

11,4 M€

consacrés en 2025 à l'aménagement des parcs, jardins et promenades départementaux

630 Ha

d'espaces naturels sensibles sont aujourd'hui à la disposition des Alto-Séquanais, superficie qui s'accroît chaque année

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

Le Département poursuit en 2025, son plan de développement des mobilités « propres » avec des investissements majeurs dans les infrastructures de transports collectifs et dans l'aménagement de sa voirie pour favoriser une circulation apaisée entre les différents usagers.

Le budget 2025 illustre l'action prolongée du Département en faveur des mobilités décarbonées, un axe majeur de son Agenda 2030 pour le développement durable des Hauts-de-Seine. Sur une enveloppe globale de plus de 123 M€ (23 % de son budget d'investissement), 43,6 M€ sont consacrés aux infrastructures de transports en commun. Près de la moitié de cette somme contribuera au prolongement du RER E (Éole) vers Mantes-la-Jolie (Yvelines). Le restant bénéficiera aux acquisitions foncières et autres travaux préparatoires au prolongement du tramway T1 dans plusieurs directions : d'Asnières-Gennevilliers à Colombes (9,1 M€) et de Colombes jusqu'à Nanterre et Rueil-Malmaison (6,6 M€) ou encore la fin du financement du T10 et les études de son prolongement vers une gare du Grand Paris Express (lire l'encadré). La mise en œuvre du Plan Vélo départemental – prévoyant notamment 120 km de pistes cyclables sécurisées d'ici 2028 – va permettre d'accélérer dans les mobilités douces (10,5 M€ en 2025 sur une enveloppe pluriannuelle de 150 M€). Plus largement, le Département veut développer une circulation partagée et apaisée de la voirie dont il a la charge. L'effort (47,3 M€) sera aussi porté sur la poursuite et l'achèvement d'importants chantiers à l'image de l'achèvement des travaux de réhabilitation du pont de Sèvres (9,3 M€).

→ Le long du boulevard Washington, à Suresnes, les cyclistes bénéficient d'une nouvelle piste bidirectionnelle.

CD92/Willy Labre

120 M€

C'est le montant, en hausse de +3,8 %, de la contribution du Département au fonctionnement d'Île-de-France Mobilités.

LE PROLONGEMENT AMBITIEUX **DU TRAMWAY T10**

Après la mise en service du tramway T10 de la Croix-de-Berny, à Antony, jusqu'au Jardin Parisien, à Clamart, l'objectif est de prolonger la ligne jusqu'à la gare de Clamart et d'ouvrir ainsi une correspondance avec la ligne 15 du Grand Paris Express. À ce stade, la mise en service du prolongement est envisagée pour 2032.

DEUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MAJEURS

Le chantier du musée du Grand Siècle, à Saint-Cloud, se poursuit, tout comme celui du centre aquatique de La Grenouillère, à Antony.

CD92/Olivier Ravoire

↑ **Le chantier du musée du Grand Siècle, à Saint-Cloud.**

À Saint-Cloud, 35,9 M€ seront investis cette année dans la construction de ce nouveau musée qui abritera la collection dont l'académicien Pierre Rosenberg a fait don au Département : 670 tableaux, 3 500 dessins et 50 000 ouvrages. Ce nouvel établissement majeur de la Vallée de la Culture présentera de manière thématique et pédagogique un panorama complet de la civilisation française du XVII[e] siècle. L'ouverture est prévue en 2026.

Côté sport et loisirs, le centre aquatique départemental de La Grenouillère, en bordure du Domaine départemental de Sceaux, ouvrira au public en 2027 et 32,8 M€ lui sont consacrés cette année. Il s'agit de réaliser un nouvel équipement à vocation ludique et sportive ouvert toute l'année, contre mai à fin août auparavant. Sont prévus

39,7 M€

dédiés en 2025 à la politique départementale visant à rendre la culture accessible à tous les publics à travers, notamment, un soutien maintenu aux équipements culturels structurants.

17,9 M€

consacrés en 2025 à la politique sportive, du soutien au haut niveau en passant par la pratique sportive pour tous

notamment trois bassins couverts et deux bassins extérieurs, des espaces de jeux, de détente et de bien-être, ou encore de restauration. S'inscrivant dans une démarche environnementale exemplaire, le site comprendra 71 % d'espaces végétalisés tandis que la production d'énergie photovoltaïque se doublera d'une gestion de l'eau écologique : la vidange des bassins servira à l'arrosage des espaces verts. Le traitement paysager s'intégrera à l'environnement remarquable du Domaine départemental de Sceaux voisin.

#DépartementInnovant
On est bien !
dans les Hauts-de-Seine
LE DÉPARTEMENT,
TERRITOIRE DE VIES
Cour îlot vert
dans un collège
hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT
www.hauts-de-seine.fr
Département des Hauts-de-Seine • Pôle communication • ©CD92/W.Labre - photographie retouchée • déc. 2024 • ob